Envoyé en préfecture le 19/05/2026
Reçu en préfecture le 19/05/2026
Publié le
ID : 056-215602269-20260428-D20260411-DE

COMMUNE de SAINT-MALO DE BEIGNON

Département du Morbihan

Séance du 28 avril 2026

Membres en exercice : 15
Membres présents : 15
Votants : 15

L'an deux mil vingt-six, le mardi 28 mars à 20 heures, le Conseil Municipal de la commune de SAINT-MALO DE BEIGNON, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Madame Marie-Hélène HERRY, Maire.

Date de la convocation : 18 avril 2026

PRESENTS : Cécile DERAMOND, Corinne FARGUES, Jean-Paul FERCHAUD, Tugdual GATTÉ, Lydia GILLES, Pierre-Yves HERBERT, Marie-Hélène HERRY, Loïc LAVAREC, Jérôme MANSEAU, Adrien MEINARD, Florence NASSOY, Marie-Hélène NEVES, Eloïse OUFEROUKH, Laurence PESLIER, Bastien VIEUVILLE
ABSENTS EXCUSÉS : sans objet
ABSENTS : sans objet

Les membres présents formant la majorité des membres en exercice, Madame le Maire déclare la séance ouverte et invite le Conseil à élire un secrétaire. Corinne FARGUES est nommée secrétaire de séance.

PARTICIPATION AUX CHARGES DE FONCTIONNEMENT DES ECOLES POUR L'ANNEE 2025/2026 D 2026-04-11

Ecole publique « Germaine Tillion » de Beignon

Madame le Maire informe l'assemblée que des enfants domiciliés à Saint-Malo de Beignon sont scolarisés à l'école publique « Germaine Tillion » de Beignon.
Vu la liste des élèves fréquentant l'école publique au 1er/01/2026 (soit 5 élèves),
Le conseil Municipal, décide, à l'unanimité :

- De mandater la participation annuelle sollicitée par la commune de Beignon et fixée par délibération, pour couvrir les frais de fonctionnement concernant les enfants domiciliés à Saint-Malo de Beignon pour l'année 2026 :
  - **1 526,82 € par élève de classe maternelle**
  - **721,51 € par élève de classe élémentaire**

BEIGNON / ECOLE GERMAINE TILLION			
Niveau	**Coût / élève**	**Nombre d'élèves**	**Total**
Maternelles	1 526,82 €	3	4 580,46 €
Elementaires	721,51 €	2	1 443,02 €
Total général		**5**	**6 023,48 €**

Envoyé en préfecture le 19/05/2026
Reçu en préfecture le 19/05/2026
Publié le
ID : 056-215602269-20260428-D20260411-DE

Ecole privée « Sainte Marie » de Beignon

Madame le Maire informe l'assemblée que des enfants domiciliés à Saint-Malo de Beignon sont scolarisés à l'école privée « Sainte Marie » de Beignon,

Vu la liste des élèves fréquentant l'école privée au 1er/01/2026 (soit 4 élèves),

Le conseil Municipal, décide, à l'unanimité :

- De verser une participation à hauteur des montants versés à l'école publique de Beignon tel que le prévoit la loi, c'est-à-dire de fixer la prise en charge financière annuelle de la façon suivante :
  - **1 526,82 € par élève de classe maternelle**
  - **721,51 € par élève de classe élémentaire**

BEIGNON / ECOLE SAINTE-MARIE			
Niveau	**Coût / élève**	**Nombre d'élèves**	**Total**
Maternelles	1 526,82 €	2	3 053,64 €
Elementaires	721,51 €	2	1 443,02 €
Total général		**4**	**4 496,66 €**

Ecole publique « Brocéliande » de Guer

Madame le Maire informe l'assemblée que des enfants domiciliés à Saint-Malo de Beignon sont scolarisés à l'école publique « Brocéliande » de Guer.

Vu la liste des élèves fréquentant l'école publique au 1er/01/2026 (soit 11 élèves),

Le conseil Municipal, décide, à l'unanimité :

- De mandater la participation annuelle sollicitée par la commune de Guer et fixée par délibération, pour couvrir les frais de fonctionnement concernant les enfants domiciliés à Saint-Malo de Beignon pour l'année 2026 :
  - **1 800,05 € par élève de classe maternelle**
  - **703,11 € par élève de classe élémentaire.**

GUER / ECOLE BROCELIANDE			
Niveau	**Coût / élève**	**Nombre d'élèves**	**Total**
Maternelles	1 800,05 €	4	7 200,20 €
Elementaires	703,11 €	7	4 921,77 €
Total général		**11**	**12 121,97 €**

Ecole publique « Victor Schoelcher » de Guer

Madame le Maire informe l'assemblée que des enfants domiciliés à Saint-Malo de Beignon sont scolarisés à l'école publique « Victor Schoelcher » de Guer.

Vu la liste des élèves fréquentant l'école publique au 1er/01/2026 (soit 1 élève),

Le conseil Municipal, décide, à l'unanimité :

- De mandater la participation annuelle sollicitée par la commune de Guer et fixée par délibération, pour couvrir les frais de fonctionnement concernant les enfants domiciliés à Saint-Malo de Beignon pour l'année 2026 :
  - **1 800,05 € par élève de classe maternelle**
  - **703,11 € par élève de classe élémentaire.**

GUER / ECOLE SCHOELCHER			
Niveau	**Coût / élève**	**Nombre d'élèves**	**Total**
Maternelles	1 800,05 €	0	0,00 €
Elementaires	703,11 €	1	703,11 €
Total général		**1**	**703,11 €**

Envoyé en préfecture le 19/05/2026
Reçu en préfecture le 19/05/2026
Publié le
ID : 056-215602269-20260428-D20260411-DE

Ecole privée « Sainte Thérèse » de Guer

Madame le Maire informe l'assemblée que des enfants domiciliés à Saint-Malo de Beignon sont scolarisés à l'école privée « Sainte Thérèse » de Guer,
Vu la liste des élèves fréquentant l'école privée au 1er/01/2026 (soit 6 élèves),
Le conseil Municipal, décide, à l'unanimité :

- De verser une participation à hauteur des montants versés à l'école publique de Guer comme l'exige la loi, c'est-à-dire de fixer la prise en charge financière annuelle de la façon suivante :
  - **1 800,05 € par élève de classe maternelle**
  - **703,11 € par élève de classe élémentaire.**

GUER / ECOLE SAINTE THERESE			
Niveau	**Coût / élève**	**Nombre d'élèves**	**Total**
Maternelles	1 800,05 €	4	7 200,20 €
Elementaires	703,11 €	2	1 406,22 €
Total général		**6**	**8 606,42 €**

Ecole publique « La Pierre Pourprée » de Plélan-le-Grand

Madame le Maire informe l'assemblée que des enfants domiciliés à Saint-Malo de Beignon sont scolarisés à l'école publique « La Pierre Pourprée » de Plélan-le-Grand.
Vu la liste des élèves fréquentant l'école publique au 1er/01/2026 (soit 1 élève),
Le conseil Municipal, décide, à l'unanimité :

- De mandater la participation annuelle sollicitée par la commune de Plélan-le-Grand et fixée par délibération, pour couvrir les frais de fonctionnement concernant les enfants domiciliés à Saint-Malo de Beignon pour l'année 2026 :
  - **370 € par élève de classe élémentaire.**

PLELAN LE GRAND / ECOLE LA PIERRE POURPREE			
Niveau	**Coût / élève**	**Nombre d'élèves**	**Total**
Maternelles			0,00 €
Elementaires	370,00 €	1	370,00 €
Total général		**1**	**370,00 €**

Ces sommes seront versées annuellement.
Les crédits nécessaires seront pris à l'article 6558 du budget de la commune.

Le Maire,
Marie-Hélène HERRY

Le Secrétaire de séance,
Corinne FARGUES

Pour extrait conforme au registre
des délibérations du Conseil Municipal